



**NOM – Prénom de l'élève** .....

**Classe** .....

**Date de naissance** \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à .....

1- Autorisez-vous votre enfant à participer aux activités sportives dans le cadre de l'U. N. S. S. ?

OUI  NON  (1)

2- Si oui, veuillez répondre au questionnaire ci-dessous et prendre connaissance des dispositions réglementaires relatives à l'accompagnement des équipes lors des rencontres sportives sur des lieux extérieurs à l'établissement (2.2 ci-dessous).

- 2.1) Votre enfant, inscrit à l'U. N. S. S., pourra pratiquer l'ensemble des activités physiques, proposées par les professeurs d'E. P. S.  
A-t-il une contre-indication pour un sport ?.....  
lequel ?.....

**FURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE AUX SPORTS DE COMPETITION.**

- 2.2) L'autorisez-vous à quitter le Lycée, voire la ville d'Orthez, pour se rendre aux diverses rencontres sportives en bus, le Mercredi après-midi, accompagné par le professeur d'E. P. S. (circulaire ministérielle du 20 Mars 1969) et sous la responsabilité du chef d'Etablissement ?

OUI  NON  (1)

3- Participation aux frais de licence : 10€

**LE CHEQUE EST A LIBELLER AU NOM DE L'A. S. LES GRIFFONS**

**Les parents sont priés de signifier leur accord en portant ci-dessous la mention "Lu et Approuvé".**

A ....., le .....

*Signature des Parents,*

(1) Cocher la mention utile

**Pour toute activité et tout déplacement, votre enfant doit être assuré par vos soins.**

**Veuillez nous préciser :**

- > le Nom de la Compagnie d'assurances .....
- > le N° de police .....

**Cotisations aux associations maison des lycéens et UNSS**

Ces deux associations permettent d'animer la vie de l'établissement aux différents moments de la semaine et de promouvoir des activités socioculturelles et sportives. Elles ne sont pas obligatoires mais conseillées.

**LA MAISON DES LYCEENS :**

La maison des lycéens permet de faire vivre l'espace foyer mais aussi d'organiser des animations ponctuelles, des sorties (patinoire, ski, karting, sorties basket au Palais des Sports à Pau)

L'adhésion à l'association (12€) permet de participer à ces animations et de bénéficier de tarifs intéressants sur l'ensemble des activités.

**UNSS :**

L'association sportive accueille les élèves le mercredi après-midi. Elle leur permet une pratique sportive adaptée à leurs goûts et à leur niveau de pratique. Outre les sports les plus répandus, comme les sports collectifs (basket, hand-ball, foot, rugby, volley), le badminton, le cross, l'athlétisme, l'association sportive permet la découverte d'activités comme le canoë-kayak, le Beach volley, le sandball (hand-ball sur le sable), la course d'orientation, le fitness et le ski. L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS du lycée. Les déplacements pour les rencontres s'effectuent en car.

ASSOCIATION	COTISATION
MAISON DES LYCEENS	12.00 €
UNSS	10.00 €
<p>Le paiement de ces deux cotisations doit s'effectuer par chèques libellés d'une part à l'ordre de : « LA MAISON DU LYCEEN du LP Molière » et d'autre part à : « l'AS Les Griffons » (2 chèques distincts)</p>	